

MAIRIE

DU



FUGERET

(Alpes de Haute-Provence)

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 11
- présents : 09
- votants : 10

L'an deux mil quinze, le quatre décembre à 18 heures,
Le Conseil Municipal de LE FUGERET s'est réuni en session
ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de **PESCE André**, *Maire de la Commune*.

Date de convocation : 27/11/2015

Présents : Mrs PESCE A., OPERTO A., HONNORAT J., DROGOU- SPANU D., JACOMET M., FAY E.P., et Mmes ALBANO N., BERAUD M., BONNETTY M..

Absents excusés : Mme OBRADOS A. qui a donné procuration à Mr PESCE A. et Mr LESBROS JM..

Objet: "mise aux normes des captages AEP" -2ème tranche-
demande de financement au Conseil Départemental et à l'Agence de l'Eau

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de poursuivre les travaux prescrits par les arrêtés préfectoraux de mise en conformité des sources de l'Adoux , des Pellegrins et des Dalui.

Ces travaux concernent la mise en place de traitement et la réalisation des travaux de protection. Il s'agit là de la 2ème tranche qui s'élève à **36 300€ HT**.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1) **APPROUVE** la réalisation de la deuxième tranche et son estimation financière;
- 2) **SOLLICITE** les subventions les plus élevées possibles du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau et autorise le Département à percevoir pour le compte de la commune, maître d'ouvrage, la subvention attribuée par l'Agence de l'Eau et à la lui reverser,
- 3) **SOLLICITE** de la part des différents financeurs l'autorisation d'engager cette opération avant l'octroi des aides,
- 4) **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération ;

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus

Sous-préfecture de Castellane
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 07/12/2015
004-210400909-20151204-DE_2015_037-DE



André PESCE
Maire de LE FUGERET

"MISE AUX NORMES DES CAPTAGES AEP"

-2ème Tranche-

- montant projet HT = 36 300.00€

1. note explicative :

Cette deuxième tranche de travaux arrive en complément de la première avec la création de locaux techniques, de périmètres de sécurité et les aménagements (plomberie et électricité) des captages.

ces travaux portent sur les trois points d'eau essentiels : Les Adous, Dalui et Pellegrins.

2. financement :

<u>financeurs</u>	<u>taux</u>	<u>Montant en €</u>
➤ Conseil départemental	30%	10 890.00
➤ Agence de l'Eau	50%	18 150.00
➤ commune		7 260.00
• projet 1ère tranche (HT)		36 300.00

3. prévisionnel :

juin 2016

4. attestation de non commencement de travaux :

Je soussigné, PESCE André, Maire de LE FUGERET atteste par la présente que les travaux prévus dans l'opération "mise aux normes des captages AEP- 2e tranche-" n'ont pas commencé à ce jour.

Fait à LE FUGERET, le 04/12/2015 pour servir et valoir ce que de droit.

RF Sous-préfecture de Castellane
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 07/12/2015 004-210400909-20151204-DE_2015_037-DE



André PESCE
Maire de LE FUGERET

5. récapitulatif :

Devis CAMBOLA	15 724.00 €
Devis VIGLINO (du 2/12/2015)	11 718.00 €
Devis ECOBAT 04 (19/11/15)	
Travaux protection Source Pellegrin	5 040.00 €
Devis ECOBAT 04 (19/11/15)	
Porte captage de Dalis (Argenton)	500.00 €
Devis ECOBAT 04 (19/11/15)	
Local technique bassin d'Argenton	1 250.00 €
Part forfaitaire pour imprévus et divers	2 068.00 €
Montant total de la 2eme tranche:	36 300.00 €

RF Sous-préfecture de Castellane
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 07/12/2015 004-210400909-20151204-DE_2015_037-DE